

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement D'ALBERTVILLE Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

<u>Présents</u>: Christelle BRIU, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ

Absents excusés: Corentin BOUCHER (pouvoir à Lionel ARPIN), Joëlle CAMPERS (pouvoir à Romain BOUVET), Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Lionel ARPIN), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Frédéric LIMBARINU).

Secrétaire de séance : Joël ARPIN

Nombre de conseillers en exercice: 19 - Présents: 11 - Votants: 15

<u>Date de la convocation</u>: le 6 juillet 2022.

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUPRES DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES POUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS 2022 D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SEEZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour les besoins de financement des projets d'investissements 2022 du budget annexe Eau et Assainissement (et inscrit de fait au budget primitif 2022), il est opportun de recourir à un emprunt de 220 000,00 €.

En conséquence, le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre proposée par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, et après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020-035 du Conseil municipal de Séez en date du 14 avril 2022 portant autorisation d'emprunts pour investissements 2022 sur le budget annexe eau et assainissement ;

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20220712-2022-005-010-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- → Décide de demander à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes l'attribution d'un prêt bancaire aux caractéristiques suivantes :
- Montant du capital d'emprunt : 220 000 € (deux cent vingt mille euros)
- Durée du contrat : 10 ans (dix ans)
- Taux d'intérêt : 1,32 %
- Nature du taux : taux fixe (sur la base de calcul 30/360)
- Périodicité des échéances : mensuelle (soit 120 échéances)
- Type d'amortissement : amortissement constant du capital
- Commission d'engagement (frais de dossier) : 0,10 % du montant du capital emprunté (soit 220 €)
- Remboursement anticipé possible moyennant le paiement d'une indemnité basée sur clause actuarielle
- → Donne son accord pour que le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques sont ci-dessus indiquées, soit réglé sans mandatement préalable, par le biais des services du Trésor Public au profit de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, établissement prêteur.
- → Confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour procéder à la réalisation de l'emprunt, à la signature du ou des contrats de prêts afférant à ce dossier avec l'établissement prêteur, et accepter les conditions de remboursement qui y sont rattachées.

Adoption à l'unanimité. Ont signé les membres présents.

Le Maire, Lionel ARPIN